

Demande de réalisation de projections dans le cadre des cycles de concertation retraite

Les demandes explicitées ci-dessous ont une influence très significative sur les ressources-dépenses de notre système de retraites, il est donc indispensable d'avoir les résultats de ces projections avant le début du cycle 3 des concertations.

I. Une projection utilisant une hypothèse d'espérance de vie constante

Comme indiqué dans le rapport du COR, « le ralentissement des gains d'espérance de vie observé depuis 2014 a conduit l'Insee à réviser à la baisse l'espérance de vie projetée ».

Cette décision résulte de l'observation d'un phénomène de long terme, à savoir le ralentissement des gains d'espérance de vie, mettant fin à plusieurs décennies d'augmentation.

Cette tendance de fond a conduit l'Insee à réviser fin 2021 ses scénarios vers une moindre augmentation, mais toujours, du fait du recours à uniquement le principe du lissage des années passées sans considération pour une analyse objective des facteurs influant l'évolution de l'espérance de vie (état du système de santé et des hôpitaux, niveau des pollutions environnementales...) sans prévoir le scénario d'une stagnation future probable.

Pourtant, certaines données du COR permettent d'observer, par exemple, l'évolution de l'espérance de vie des femmes et des hommes à 60 ans entre 2014 et 2021 et d'en tirer des conclusions qui confortent la thèse d'une stagnation sur le long terme.

	Espérance de vie à 60 ans observée en 2014	Espérance de vie à 60 ans observée en 2021 (données provisoires)
Femmes	27,7	27,5
Hommes	23,1	23

Loin de connaître une évolution positive, l'espérance de vie a reculé pour cette période.

Certes, cette dynamique négative peut en partie s'expliquer empiriquement en raison de conditions épidémiologiques et météorologiques peu favorables en 2015 et de manière plus récente, par l'épidémie de covid19, circonstances dont la reproduction future est probable. Pour autant, les conséquences de la pandémie vont en partie se pérenniser (on pense notamment au manque d'accès aux soins durant la période), en atteste l'évolution du taux de mortalité de ces dernières années qui connaît une tendance à la hausse (cf tableaux de mortalité de l'INSEE 2021). De plus, la comparaison des données réelles de 2021 avec l'estimation qui en était faite dans la projection centrale de l'Insee de 2011 complète la démonstration que la projection du passé ne permet bien sûr pas d'avoir une projection réaliste.

	Espérance de vie à 60 ans estimée pour 2021 (scénario central) dans le rapport Insee de 2011	Espérance de vie à 60 ans observée en 2021 (données provisoires)
Femmes	28,3	27,5
Hommes	23,9	23

Pour la CFE-CGC, la trajectoire de l'espérance de vie doit donc d'abord être estimée à partir de l'évolution de ses déterminants plutôt qu'en prolongeant en aveugle les tendances de long terme passées qui mènent à projeter une hausse future de l'espérance de vie d'un an tous les 10 ans, laquelle paraît bien loin d'être acquise.

C'est pourquoi la CFE-CGC demande la construction d'une hypothèse d'espérance de vie constante sur la période de la projection (horizon 2070) pour en évaluer les conséquences sur l'équilibre de notre système de retraite.

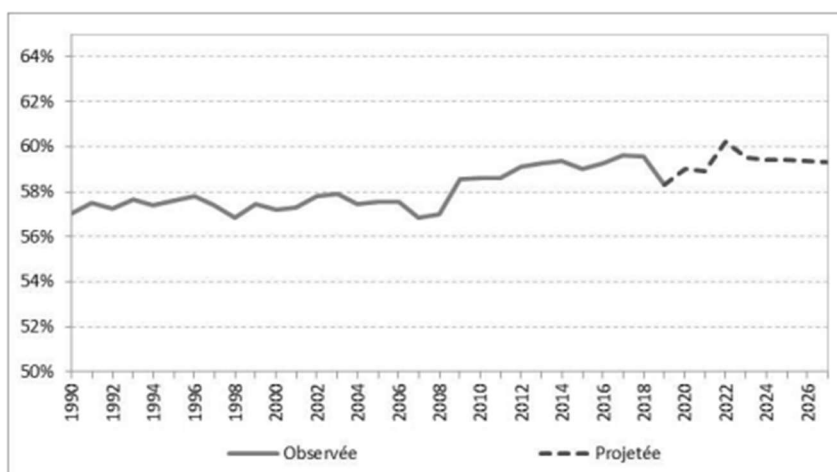
II. Une projection utilisant l'hypothèse d'une évolution du partage de la valeur ajoutée plus favorable au travail

Certaines hypothèses du COR sont basées sur une vision du partage de la valeur ajoutée (VA) qui, selon la CFE-CGC, ne reflète pas la réalité.

En effet, actuellement, le COR prend pour hypothèse une stabilité du partage de la valeur ajoutée entre capital et travail.

Pourtant, la figure se reportant au partage de la VA basé sur les données INSEE dans le dernier rapport du COR montre que la courbe n'est pas plate. Nous considérons que rien ne justifie de ne pas modéliser cette légère évolution en projection.

Figure 1.18 - Partage de la valeur ajoutée par tête (rémunération moyenne des salariés / valeur ajoutée moyenne par salarié)



Note : il n'est pas tenu compte, au numérateur, des revenus mixtes des entreprises individuelles, dont le partage entre rémunération du facteur capital et rémunération du facteur travail est délicat. Les évolutions du partage de la valeur ajoutée seraient similaires, en ajoutant aux rémunérations des salariés (y compris cotisations patronales) l'intégralité – à défaut – des revenus mixtes.

Champ : France entière.

Source : calculs SG-COR 2022 à partir des comptes nationaux de l'INSEE et PSTAB 2022.

Par ailleurs, nous estimons que la source utilisée par le COR (INSEE) pour établir ses projections n'est pas la source la plus pertinente.

En effet, les données de l'INSEE calculent la répartition de la Valeur Ajoutée au niveau macro-économique et celles de la Banque de France, dans le cadre de son analyse des bilans et compte de résultats sur son fichier FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises).

Le champ de ces deux sources diffère : les données issues de la comptabilité nationale (INSEE) couvrent l'ensemble des sociétés non financières (quelles que soit leur taille) en excluant les sociétés d'assurance ou de banque, tandis que les données de la Banque de France couvrent 80% des entreprises françaises (grandes entreprises, ETI et PME) en ne prenant pas en compte les très petites entreprises.

Comme le souligne le rapport d'information sur le partage de la valeur ajoutée déposé par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le partage de la valeur ajoutée varie beaucoup en fonction des caractéristiques des entreprises observées. Cette variabilité dépend notamment de la taille de l'entreprise, du secteur d'activité, de son degré d'exposition à la concurrence internationale, de sa position dans la chaîne de production ou encore de son ancienneté.

Aussi, en proposant des données par secteur d'activité et par taille d'entreprise, les chiffres de la Banque de France nous semblent plus intéressants à exploiter.

Si l'on se base sur les données Banque de France, sur une période d'un peu plus de 20 ans, on s'aperçoit que la dynamique n'est pas à la stabilité d'un partage entre travail et capital, mais clairement à une déformation du partage en faveur des actionnaires et au détriment des salariés.

Partant de ce diagnostic, la CFE-CGC appelle à une refondation de notre économie autour d'un meilleur partage de la valeur ajoutée, plus juste et équitable pour les salariés, car celle-ci est en grande partie due à leur travail et à leur investissement et a une influence déterminante sur les ressources de notre système de retraites.

Il est donc indispensable de pouvoir en mesurer les impacts sur le solde projeté de nos régimes de retraite. Afin de pouvoir réaliser simplement ces projections (et donc sans changer la référence Insee vers des données Banque de France) nous demandons 2 projections (pour établir la sensibilité à ce facteur) avec l'hypothèse d'une part des salaires croissant (dans le référentiel de la figure 1 ;18 ci-dessus) :

- **de 1% en 10 ans : évolution linéaire de 60% (estimation 2022) à 61% en 2032 en maintenant cette évolution jusqu'en 2042**
- **de 2% en 10 ans : passage de 60% (estimation 2022) à 62% en 2032 et stabilité pour les années suivantes**